



Quelles sont les recours possible

Par **aiside**, le **14/08/2008 à 11:56**

bonjour j ai un ami qui a acheter un véhicule a l étranger venant de italie en voulant faire ses papiers en france on lui a dit que le vehicule est voler en italie peut il le garder sachant qu il la acheter de bonne foi merci

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008 à 12:07**

Il risque de devoir le restituer car les documents administratifs sont probablement falsifiés et la préfecture va s'en apercevoir.

Par **aiside**, le **14/08/2008 à 12:12**

pourtant les papiers sont originaux simplement le véhicule a était déclarer voler le 10 mai lui cela fait 3 mois qui la a la préfecture c est ce que on lui a dit

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008 à 12:16**

Originaux ou non, si c'est un véhicule volé les documents sont sûrement des faux. Si ces documents sont en préfecture depuis 3 mois, ce retard (ou cette rétention) est dû soit aux vacances soit à un contrôle approfondi de la véracité de ces document auprès des autorités italiennes.rnrnComment votre ami a-t-il su que le véhicule était volé ?

Par **aiside**, le **14/08/2008 à 12:31**

en allant en préfecture faire sa carte grise la dame lui a dit après vérification que le véhicule était voler depuis le 10 mai

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008 à 12:35**

Donc, la préfecture ne peut pas faire les documents administratifs français. L'affaire est donc bloquée.

Par **aiside**, le **14/08/2008 à 13:59**

oui mais il attends pourtant il l a acheter de bonne foi en plus parait il que des affaires comme celle ci il y en a plein

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008 à 14:00**

De bonne foi ou non, c'est un véhicule volé et il doit être restitué à son proprio.